



www.adcf.ch

Auteur-e-s: Manuel Schneider¹, Caren Pauler¹, Carla Eschmann², Kim Schneider³
 Éditeurs: Association pour le développement de la culture fourragère⁴, en collaboration avec AGRIDEA³
 Photos: Maya Bütikofer, Carla Eschmann, Franz Steiner
¹ Agroscope, 8046 Zürich ; ² BFH-HAFL, 3052 Zollikofen, ³ AGRIDEA, 1001 Lausanne ;
⁴ ADCE, c/o Agroscope, 1725 Posieux

Menthe à longues feuilles (*Mentha longifolia* L.), Menthe sylvestre



Forte pression de menthe à longues feuilles dans une prairie.

Caractéristiques

- Tige dressée, 30-100 cm de haut.
- L'ensemble de la plante dégage une forte odeur aromatique.
- Feuilles longues de 4 à 10 cm, plus ou moins sessiles, dentées, vertes sur le dessus, blanches et poilues sur le dessous.
- Fleurs groupées en épis terminaux denses.
- Corolle rose pâle à lilas pâle.
- Stolons longs et vigoureux.
- Racines résistantes et profondes.

Habitat

- Largement répandu en plaine et en montagne.
- Principalement dans les pâturages, les talus et les fossés.
- Sols humides, mouillés ou à humidité variable.
- Sols calcaires et riches en nutriments.
- Sol nu, zones piétinées, compactées ou perturbées, également dans les zones de repos des animaux.
- Pousse souvent à la place d'autres plantes problématiques comme le vératre commun, le séneçon des Alpes ou le rumex.

Problématique

À cause de sa forte odeur et de sa pilosité, les animaux de pâturage ne mangent pas la menthe à longues feuilles, même en cas de forte pression de pâture. La menthe reste en place et dispose de beaucoup d'espace pour se développer.



La menthe se propage car les animaux la dédaignent systématiquement.



La menthe pousse souvent dans les pâturages humides, en compagnie d'autres plantes problématiques telles que les joncs.



Stratégie de lutte

Les mesures de régulation de la menthe à longues feuilles n'ont pas fait l'objet d'essais scientifiques, mais reposent sur des observations empiriques de la pratique.

Limiter les perturbations et les trous

- Une gestion adaptée au site et aux conditions météorologiques permet de réduire les trous dans le couvert. Éviter la pâture en conditions humides; déplacer régulièrement les abreuvoirs et les râteliers à foin, positionner stratégiquement des pierres ou seaux à lécher pour mieux répartir le bétail (voir fiche 4.8.5).
- Sursemis systématiques et répétés en cas de couvert clairsemé et après l'élimination d'autres mauvaises herbes.

Tolérer les faibles populations

- La menthe à longues feuilles n'est ni toxique ni nocive pour les animaux.
- Les plantes isolées et non groupées sont importantes pour la diversité botanique et doivent être tolérées.
- La menthe à longues feuilles fournit du nectar et un habitat à de nombreux insectes.
- Surveiller les petites populations et les réguler si elles se propagent.

Régulation la plus efficace: régulièrement faucher.

- Première coupe tôt dans l'année afin de faire de la place pour les graminées.
- Faucher à nouveau dès que la hauteur atteint 20 à 30 cm.
- Faucher en tout trois fois de suite, et répéter l'opération 3 années de suite.
- Ramasser la menthe fauchée et la composter ou l'entasser pour permettre à l'herbe de pousser.
- En l'absence de bonnes plantes fourragères, sursemmer avec un mélange adapté au site ou effectuer un transfert d'herbe à semence récolté localement.
- Effectuer une coupe de nettoyage immédiatement après la pâture. Ne pas laisser la menthe monter en graines.
- Les coupes de foin sont plus efficaces que les coupes de nettoyage, car les plantes plus âgées accumulent des réserves souterraines. Ainsi, une coupe de nettoyage tardive ne nuit que très peu à la menthe.
- Si possible, éliminer les causes de l'humidité (drains bouchés, débordements de fontaines).



Règle empirique pour une régulation efficace: **3x3**, c'est-à-dire trois coupes en trois années.



Faucher avant la floraison de la menthe à longues feuilles afin qu'elle ne puisse produire de graines et stocker des nutriments dans ses racines.

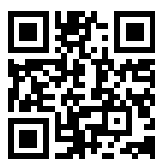
Traitement chimique

- Uniquement en dernier recours; non autorisé en agriculture biologique.
- Dans les zones d'estivage, dans les prairies et pâturages extensifs et peu intensifs, seul le traitement individuel des plants est autorisé.
- Aucun produit spécifique n'est disponible, mais les produits contre les dicotylédones ont parfois une bonne efficacité. Les herbicides totaux ne sont pas recommandés. Voir la **fiche ADCF-AGRIDEA 6.11 « Herbicides recommandés sur prairies et pâturages »** ou consulter Basephyto.
- Sans mesures d'exploitation et d'entretien complémentaires, ils sont inutiles.
- Respecter les exigences légales et les délais d'attente pour l'utilisation fourragère après un traitement chimique!
- **Les dispositions actuelles de l'OFAG (voir lien ci-dessous) et des cantons s'appliquent toujours!**

Informations complémentaires



eADCF
www.eadcf.ch



www.basephyto.ch